

AIDE MÉNAGÈRE À DOMICILE

Pour les personnes âgées ou handicapées

• Bénéficiaires

Les personnes de plus de 60 ans non dépendantes ou adultes handicapés.

• Conditions d'attribution

- Être âgé de plus de 60 ans ou bien avoir un taux d'invalidité au moins égal à 80%
- Ne pas bénéficier de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne ni de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- Vivre seul ou avec une personne qui remplit les mêmes conditions
- Conditions de ressources

• Modalités de financement

Prise en charge des heures d'aide ménagère, dans la limite de 30 heures par mois, avec une participation horaire laissée à la charge du demandeur.

• Composition du dossier

Dossier à retirer à la Direction de la Solidarité Départementale.

• Contact

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE
Service Aides et Accès à l'autonomie
Tél. 03.25.32.87.37

Toute autre correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Direction de la solidarité départementale
Service des aides et accès à l'autonomie
Hôtel du Département
1 rue du Commandant Hugueny
CS 62127
52905 CHAUMONT Cedex 9